

nistration. Qu'il se contente de s'occuper d'agronomie et de recherche scientifique et, je n'en doute pas, ce sera pour le plus grand avantage du Canada.

Il y a un an à peu près, nous savons que mon honorable ami se laissait entraîner dans une autre entreprise, du commerce des chevaux. Je ne signale cette affaire à l'attention de la Chambre que pour faire valoir le génie commercial de l'honorable député et nullement pour nuire à son prestige professionnel, ni pour laisser croire qu'il n'occupe pas le premier rang parmi les agriculteurs du Dominion. Seulement, il s'est permis de dire aux cultivateurs de l'Ouest canadien qu'il allait trouver en Europe un marché pour leurs chevaux. Le commerce des chevaux n'est pas aujourd'hui aussi avantageux qu'il l'était autrefois. L'automobile, je suppose, a nui à ce commerce. Le ministre de l'Agriculture se figurait que dans l'espace de douze à quinze mois il parviendrait lui-même à développer ce commerce et il chargea quelqu'un d'aller acheter des chevaux dans tout l'Ouest canadien. On en acheta quatre-vingt-quatre que l'on expédia à l'étranger. On les offrit en vente sur le marché européen,—du moins, ceux qui pouvaient l'être,—et le gouvernement canadien dût avancer une somme totale de \$28,175.39. La vente des chevaux ne rapporta que \$7,261, laissant un déficit net d'environ \$21,000. Pour qui? Pour le ministre? Non; pour le trésor du Canada; pour le contribuable canadien. C'est là une des remarquables expériences commerciales du ministre de l'Agriculture. Maintenant, s'il est aussi bien renseigné sur le commerce du beurre, je ne vois pas pourquoi ce commerce ne finirait pas dans le désastre. Monsieur l'Orateur, de fait, ce département ne devrait pas se mêler de commerce, car lorsqu'il s'en mêle, le trésor du Dominion ou la population du Canada semble toujours en perte.

A propos du commerce canadien, je désire attirer l'attention de mon honorable ami le ministre du Commerce sur un autre point. Le ministre du Commerce, je le reconnais, occupe une position éminente dans le monde des affaires de la province d'Ontario. Encore jeune relativement, il possède cependant une expérience considérable en affaires. Il est à la tête d'une des grandes industries dont s'enorgueillit la province d'Ontario et il l'a fait prospérer. Mon honorable ami est l'un des plus grands fabricants de meubles de cette province. Je le sais très averti en affaires et je lui demande d'examiner ses propres statistiques du commerce pour voir s'il ne découvrirait pas quelque moyen de remédier à la situation résultant de l'action du gouvernement King en matière de négociation de

traités. J'affirme que toutes les conventions commerciales conclues par le ministère King ont tourné au détriment du Canada. Que mon honorable ami le ministre du Commerce examine ses propres statistiques contenues dans le premier document public auquel il ait attaché son nom et portant sur la première page la rubrique: "Publié par ordre de l'honorable James Malcolm, M.P."; qu'il réfléchisse sur cette statistique et se demande s'il ne convient pas avec moi que chaque traité de commerce conclu par le cabinet King l'a été au désavantage du Canada.

Constatons par exemple le résultat du traité de commerce avec la France comme il est indiqué à la page 2 du rapport du commerce. Durant la première année de l'existence de ce traité, nos exportations se sont élevées à \$15,817,000, tandis que l'année dernière elles sont tombées à \$14,071,000. Ce traité, nous avait-on dit, accroîtrait considérablement nos exportations, la France devant nous traiter sur le même pied que les nations les plus favorisées. Or nous découvrons que, loin d'augmenter, nos exportations en France ont, en dépit de tous nos efforts, diminué de plus d'un million en trois ans. Nous avons ouvert nos marchés à la France mais nous ne lui avons pas vendu davantage pour cela. La France, elle, a porté ses exportations en Canada, de \$17,682,000, la première année du traité, à \$21,787,000 durant les derniers douze mois. En somme, nous exportons moins en France, tandis que nous en importons davantage.

Le traité italien maintenant. La première année du traité de commerce avec l'Italie, les exportations du Canada s'élevèrent à \$17,215,000, alors que durant les derniers douze mois, elles sont tombées à \$15,911,000, soit une chute de 2 millions depuis que le traité est en vigueur. Mais l'Italie, elle, a profité des avantages que nous lui avons accordés, car ses exportations au Canada, portées à \$1,800,000 durant la première année du traité, ont atteint \$3,124,000 l'année dernière. Conséquence: depuis ce traité nous vendons moins à l'Italie, et l'Italie nous vend beaucoup plus.

Venons-en ensuite au traité avec l'Australie mentionné également à la page 2 du rapport du commerce. Nos ventes en Australie l'année précédant ce traité s'élevaient à \$14,482,000, et l'année dernière elles ont atteint \$17,848,000, soit une augmentation de 25 p. 100. Et nos importations? Avant ce traité, elles représentaient \$1,183,000. Or, elles s'élèvent maintenant à \$4,339,000, soit une augmentation de 400 p. 100, en regard d'une augmentation de 25 p. 100 approximativement dans le cas de nos exportations. C'est de l'Australie et